

**DÉLIBÉRATION N°2021-22\_008  
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 19 octobre 2021**

**1.1 Approbation du verbatim et du procès-verbal du conseil d'administration du 8 juillet 2021**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2
Membres présents : 19 Membres représentés : 9 Total : 28	Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0

VU l'article 27.8 des statuts de l'université de Franche-Comté ;

VU l'article 23 du règlement intérieur de l'université de Franche-Comté.

Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur, les procès-verbaux et verbatim des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

En application de ces dispositions, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le verbatim et le procès-verbal du conseil d'administration du 8 juillet 2021.

Besançon, le 20 octobre 2021.



La présidente de l'université,

Marie-Christine WORONOFF

Annexes / pièces jointes :

Annexe 1.1.1 « verbatim du conseil d'administration du 8 juillet 2021 »

Annexe 1.1.2 « procès-verbal du conseil d'administration du 8 juillet 2021 »

*Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités*

*Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**

**Séance du jeudi 8/07/2021  
(approuvé le 19 octobre 2021)**

-----

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Membres présents : 25  
Membres représentés : 9  
Membres présents ou représentés : 34

**COLLEGE A (8)**

Mme la professeure Marie-Christine WORONOFF (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SANTÉ)

M. le professeur Pascal FABRE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SJEPEG)

Mme la professeure Thérèse LEBLOIS (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)  
**représentée. Procuration remise à M. PALMINO.**

M. le professeur Benjamin GOLDLUST (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SLHS)

Mme la professeure Céline REYLE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / OSU THETA)

M. le professeur Frank PALMINO (Pour une université d'ambitions et de valeurs / IUT Belfort-Montbéliard)

M. le professeur Daniel GILBERT (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR STGI)

Mme la professeure Marie-Cécile PERA (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)

**COLLEGE B (8)**

Mme Catherine TIRVAUDEY, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SJEPEG) **représentée. Procuration remise à Mme AFONSO.**

M. Richard STEPHENSON, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SLHS)

Mme Virginie BLONDEAU-PATISSIER, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)

M. David MARKEZIC, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)

Mme Eve AFONSO, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)

M. Jean-Luc TINCHANT, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UPFR SPORTS) **représenté. Procuration remise à M. MARKEZIC.**

M. Antoine PERASSO, maître de conférences (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)

Mme Laurence ANDERHUEBER, professeure agrégée (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR STGI)

**PERSONNELS BIATOS (6)**

M. Emmanuel LAURENT (SNPTES – UFR SANTÉ)

Mme Christine QUILLET (UNSA Education - CLA)

Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT-FERC Sup – UFR SLHS) **représentée. Procuration remise à M. GUINEBERT.**

Mme Laurène LASSAUGE (Pour un engagement Responsable, Humain et Constructif – UFR STGI)

Mme Maryse GRANER (Ensemble pour une université respectueuse ! - CLA)

M. Matthieu THIVET (Ensemble pour une université respectueuse ! – UFR SLHS) **représenté. Procuration remise à Mme GRANER.**

## USAGERS (5)

M. César GUERRIN (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)  
Mme Clémence PITARD (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)  
M. Matthieu GUINEBERT (CGT-SE et ASDE)  
M. Dylan DEMARCHE (UNI : Etudiez, on s'occupe du reste !)  
M. Loïc DUBOSCLARD (L'Union estudiantine de l'université de Franche-Comté)

## PERSONNALITES EXTERIEURES (7)

Mme Catherine BARTHELET Communauté d'agglomération du Grand Besançon)  
M. Fabien THOMAS (CNRS)  
M. Johann CUSSEY (directeur général d'Auréo Technology) **représenté. Procuration remise à Mme REYLE.**  
M. Philippe PETITCOLIN (coordinateur CFE-CGC GE Belfort) **représenté. Procuration remise à M. PERASSO.**  
Mme Marie DEVALLOIR (project Management Officer à Micro-Mega SA) **représentée. Procuration remise à Mme WORONOFF.**  
Mme Florence BURGER (proviseure du lycée Edgar Faure) **représentée. Procuration remise à M. FABRE.**  
M. Pascal MOREL (directeur scientifique et directeur médical de l'établissement français du sang (EFS))

## **PERSONNALITES INVITEES**

M. le Recteur ou son représentant : Mme Maud GIRIN, adjointe au responsable du SIESR.

*La séance est ouverte à 14h00 heures sous la Présidence de Madame Marie-Christine WORONOFF, présidente de l'université de Franche-Comté.*

### **1.1 Approbation du verbatim et du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2021**

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 25 Membres représentés : 9 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3  Suffrages exprimés : 31  Pour : 31 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le procès-verbal et le verbatim du conseil d'administration du 25 mai 2021.

### **1.2 Approbation du verbatim et du procès-verbal du conseil d'administration du 8 juin 2021**

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 25 Membres représentés : 9 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3  Suffrages exprimés : 31  Pour : 31 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le procès-verbal et le verbatim du conseil d'administration du 8 juin 2021.

## 2. Points d'information :

## 3. Ressources humaines :

### 3.1 Campagne d'emploi 2022 enseignants (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 8
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 26
Membres présents : 25	
Membres représentés : 9	Pour : 26
Total : 34	Contre : 0

Conformément aux dispositions du 5° de l'article L. 712-3, le conseil d'administration « fixe, sur proposition du président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents ».

La présente proposition de campagne d'emploi des enseignants a été présentée pour avis au comité technique du 22 juin 2021.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la campagne d'emploi 2022 des enseignants annexée.

### 3.2 Campagne d'emploi 2022 Biats (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 6
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 26
Membres présents : 24	
Membres représentés : 8	Pour : 24
Total : 32	Contre : 2

La présente proposition de campagne d'emploi des enseignants a été présentée pour avis au comité technique du 22 juin 2021.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la campagne d'emploi 2022 des personnels BIATSS annexée.

### 3.3 Référentiel d'équivalence horaire enseignants et enseignants-chercheurs (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 4
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 28
Membres présents : 24	
Membres représentés : 8	Pour : 28
Total : 32	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le référentiel d'équivalence horaire des enseignants et enseignants-chercheurs annexé.

### 3.4 Tableaux des fonctions ouvrant droit aux PRP et PCA (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 4
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 28
Membres présents : 24	
Membres représentés : 8	Pour : 28
Total : 32	Contre : 0

Conformément aux dispositions des décrets décret n°90-50 du 12 janvier 1990 et n°99-855 du 5 octobre 1999, la liste des fonctions ouvrant droit aux PRP et PCA est arrêtée par la Présidente de l'université sur proposition du conseil d'administration.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la liste des fonctions ouvrant droit aux PRP et PCA annexée.

### 3.5 Disponibilité des enseignants – Devenir des supports de poste (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 4
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 28
Membres présents : 24	
Membres représentés : 8	Pour : 28
Total : 32	Contre : 0

La disponibilité est la situation du fonctionnaire qui cesse temporairement d'exercer son activité dans la fonction publique. Elle peut être accordée de droit ou sous réserve des nécessités de service.

Dans le cadre de départ en disponibilité de droit ou pour convenances personnelles, se pose la question du remplacement de l'agent absent.

Une réflexion a ainsi été menée pour examiner le devenir des postes dans le cadre des disponibilités.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les arbitrages retenus annexés.

### 3.6 Proposition de plan d'actions HRS4R (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 3
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 29
Membres présents : 24	
Membres représentés : 8	Pour : 29
Total : 32	Contre : 0

La Stratégie Européenne des Ressources Humaines pour les Chercheurs (HRS4R pour « Human Resources Strategy For Researchers » ; « Stratégie des ressources humaines pour les chercheurs ») soutient les établissements dans l'application progressive des principes de la Charte européenne du chercheur et du code de conduite pour le recrutement des chercheurs.

Le label « HR Excellence in Research » identifie les établissements qui appliquent cette stratégie par une démarche d'amélioration continue et active dans différents domaines dont les aspects éthiques et professionnels, le recrutement, les conditions de travail et la formation des personnels.

L'Université de Franche-Comté a obtenu ce label en mai 2016 et un plan d'action 2016-2022 est actuellement mis en œuvre (taux d'avancement en juin 2021 : 72 %).

Afin de préparer son renouvellement pour le 22 février 2022, l'Université a effectué un travail de concertation avec les laboratoires qui ont pu contribuer au nouveau plan d'actions en identifiant des axes d'améliorations en rapport avec certains des 40 principes de l'Union Européenne et ainsi participer à la construction des nouvelles actions.

Au final, 190 actions sont recensées et ont été classées par le Vice-président en charge des relations humaines et sociales selon 3 axes :

- QVT (Qualité de Vie au travail) ;
- Promotion de la recherche ;
- Recrutement et GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Le Comité de pilotage HRS4R réuni le 17 juin 2021 a ensuite retenu 14 actions pour le prochain plan :

- Action 1 : fournir un accès aux chercheurs à un logiciel de recherche de plagiat ;
- Action 2 : prévoir une formation spécifique sur les deux aspects PSSI (Politique de la Sécurité des Systèmes Informatique) et RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) ;
- Action 3 : renforcer la sensibilisation pour le dépôt de notice sur HAL (Hyper Article en Ligne), plateforme nationale de dépôt et de consultation des travaux de la recherche ;
- Action 4 : recenser et valoriser les actions de diffusion scientifique vers les acteurs socio-économiques ;
- Action 5 : mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de prévention des discriminations ;
- Action 6 : créer une rubrique dans les fiches de poste sur les conditions de travail (exposition aux risques, enseignements/recherches sur plusieurs sites) ;
- Action 7 : définir un processus d'écriture des fiches de postes et y ajouter le logo HR « Excellence in Research » ;
- Action 8 : lettre de cadrage des comités de sélection : ajouter une sensibilisation des présidents et présidentes de comité de sélection à la prise en compte des arrêts de carrière ;
- Action 9 : élaborer une charte sur les conditions de travail et de rémunération des post doctorants (constituer un groupe de travail sur cette problématique) ;
- Action 10 : Identifier des personnels qui ont une fonction dans les instances nationales telles que le CNU (Comité National des Universités) et le CNRS afin d'être des référents en développement de carrière des enseignants-chercheurs ;
- Action 11 : adoption d'une Charte pour la science ouverte à l'Université de Franche-Comté ;
- Action 12 : bibliographie : suivre la mise en place d'un outil de centralisation des publications ;
- Action 13 : adapter le référentiel aux activités d'encadrement des étudiants de masters et de doctorat ;
- Action 14 : nommer un médiateur à la gestion de conflit (lien avec l'action 5).

De plus, deux actions existantes du plan 2016 sont reconduites de manière pérenne :

- Action des collegiums en lien avec les principes OTMR (Open, Transparent and Merit-Based Recruitment – Recrutement, Ouvert, Transparent et Basé sur le Mérite) ;
- Action sur la lettre de cadrage de la présidente à destination des présidents et présidentes de comité de sélection sur diverses sensibilisations.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les propositions d'actions susvisées.

### 3.7 Approbation du dispositif de signalement des actes de violences, harcèlement et discrimination (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 3
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 25
Membres présents : 21	
Membres représentés : 7	Pour : 24
Total : 28	Contre : 1

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le principe de la mise en œuvre d'un dispositif de signalement des actes de violences, harcèlement et discrimination.

## 4. Affaires financières :

### 4.1 Budget rectificatif (BR1) du budget initial 2021 (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 5
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 29
Membres présents : 25	
Membres représentés : 9	Pour : 29
Total : 34	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration votent les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 145 ETPT sous plafond et 255 ETPT hors plafond
- 234 012 690 € autorisations d'engagement dont :
  - 169 784 121 € personnel
  - 35 854 870 € fonctionnement et intervention
  - 28 373 699 € investissement
- 221 860 407 € de crédits de paiement
  - 169 784 121 € personnel
  - 34 433 348 € fonctionnement et intervention
  - 17 642 938 € investissement
- 214 664 529 € de prévisions de recettes
- -7 195 878 € de solde budgétaire

Les membres présents et représentés du conseil d'administration votent les prévisions comptables suivantes :

- -7 195 878 € de variation de trésorerie
- 358 385 € de résultat patrimonial
- 3 358 385 € de capacité d'autofinancement
- -5 603 942 € de variation de fonds de roulement

#### 4.2 Débat d'orientation budgétaire 2022 (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 1
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 3
Quorum : 18	
Membres présents : 20	Suffrages exprimés : 24
Membres représentés : 8	Pour : 24
Total : 28	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les axes prioritaires de l'établissement pour le budget 2022 annexés.

#### 4.3 Frais de gestion applicables aux contrats et prestations de recherche portés par l'UFC (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 3
Quorum : 18	
Membres présents : 20	Suffrages exprimés : 25
Membres représentés : 8	Pour : 25
Total : 28	Contre : 0

Cette proposition soumise au vote fait suite à la signature de la convention entre UBFC et le CNRS signée le 15 décembre 2020 qui valide une contribution aux frais liés aux contrats (hors cas spécifiques) de 17 % ainsi que sa répartition, à savoir :

- **12 % à destination du gestionnaire de contrats et,**
- **5 % à destination de l'établissement hébergeant le contrat.**

Afin d'être en conformité avec ces dispositions, l'Université de Franche-Comté, en sa qualité d'établissement membre de l'UBFC, décide de mettre à jour des taux de prélèvements des frais de gestion et leur répartition et de soumettre ces nouveaux taux à l'approbation de son conseil d'administration.

Il est précisé que la répartition au sein de l'établissement membre, se fait sur le même taux (17%) réparti entre services centraux, (service des activités industrielles et commerciales (SAIC) ou hors SAIC, 12%) et la composante (5%). Cette disposition concerne l'ensemble des laboratoires de recherche de l'UFC dont les contrats sont gérés à l'UFC.

L'annexe jointe expose, pour chaque type de projets, les taux, assiettes, périodicités des prélèvements et cas spécifiques.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la proposition relative au frais de gestion applicables aux contrats et prestations de recherche portés par l'université de Franche-Comté annexée.

#### 4.4 Propositions d'admissions en non-valeurs (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 20 Membres représentés : 8 Total : 28	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 0  Suffrages exprimés : 27  Pour : 27 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les propositions d'admission en non-valeur annexées.

#### 4.5 Propositions de remises gracieuses (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 20 Membres représentés : 8 Total : 28	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 1  Suffrages exprimés : 26  Pour : 26 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les propositions de remises gracieuses annexées.

#### 4.6 CLA : programme d'exonération des frais de formation linguistique et universitaire à destination des étudiants migrants (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 19 Membres représentés : 8 Total : 27	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 0  Suffrages exprimés : 26  Pour : 26 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration de l'université approuvent le programme d'exonération des frais de formation linguistique et universitaire à destination des publics migrants annexé.

#### 4.7 ISIFC : demande de modification du coût de formation du master international d'ingénierie biomédicale (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1  Suffrages exprimés : 24  Pour : 24 Contre : 0
---	--

Suite aux difficultés de recrutement de certains étudiants boursiers d'excellence en master international d'ingénierie biomédicale de l'ISIFC, une réflexion a été menée au sein de l'équipe puis au conseil de l'ISIFC afin de rendre plus compatible les frais de formation du master international avec les possibilités financières des étudiants étrangers intéressés.

Aujourd'hui, les frais de formations du master international sont répartis en fonction du volume des enseignements. La seconde année n'étant constituée que de 2 mois de formation académique, la répartition est actuellement de 9 000 € l'année M1 et 3 000 € l'année M2. Cette répartition oblige les étudiants à déboursier une somme importante pour la première année et engendre des abandons de candidature. Suite à ces constatations, le conseil de l'ISIFC s'est prononcé en faveur d'une demande de coût de formation de 5 000 € par année pour les deux années du master.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration de l'université approuvent la présente modification du coût de la formation de master international d'ingénierie biomédicale.

4.8 Avenant relatif au marché concernant l'installation des locaux provisoires pour l'UFR SLHS (pour information)

4.9 Approbation d'un accord transactionnel entre l'université et un agent contractuel (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 3
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 17	
Membres représentés : 8	Pour : 22
Total : 25	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration autorisent la Présidente à négocier et à signer un accord transactionnel avec un agent contractuel.

## 5 Affaires statutaires :

### 5.1 Statuts des collegiums (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 16	
Membres représentés : 8	Pour : 20
Total : 24	Contre : 2

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modifications annexées des statuts génériques des collegiums adoptés par délibération du conseil d'administration du 15 décembre 2015 ainsi que des statuts des cinq collegiums de l'université de Franche-Comté suivants :

- 1) Statuts du collegium « Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur » adoptés par délibération du conseil d'administration du 29 mars 2017 et modifiés le 13 mars 2018 ;
- 2) Statuts du collegium « Sciences de la nature, environnement et territoire » adoptés par délibération du conseil d'administration du 29 mars 2017 et modifiés le 13 mars 2018 ;
- 3) Statuts du collegium « Sciences juridiques, économiques et de gestion » adoptés par délibération du conseil d'administration du 16 décembre 2016 et modifiés le 13 mars 2018 ;
- 4) Statuts du collegium « Sciences de l'homme et humanités » adoptés par délibération du conseil d'administration du 16 décembre 2016 et modifiés le 13 mars 2018 ;
- 5) Statuts du collegium « Sciences de la santé et du sport » adoptés par délibération du conseil d'administration du 16 décembre 2016 et modifiés le 13 mars 2018.

## 6 Affaires immobilières :

### 6.1 Approbation du dossier d'expertise de la Grande Bibliothèque (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
Membres présents : 25	Suffrages exprimés : 34
Membres représentés : 9	Pour : 34
Total : 34	Contre : 0

Les établissements publics de l'enseignement supérieur sont tenus d'élaborer et de faire adopter par leur conseil d'administration un dossier d'expertise de leurs opérations immobilières. Ce dossier est soumis à la validation de leurs tutelles, qui s'assurent notamment de l'opportunité et de la pertinence de l'opération projetée, de sa faisabilité technique et financière, de sa cohérence avec les différents cadres stratégiques existant, de son impact socio-économique et de sa soutenabilité budgétaire.

Un premier dossier d'expertise avait été approuvé le 24 avril 2018 par le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté, alors que le projet de Grande bibliothèque n'en était encore qu'au stade des études de programmation. Le projet étant désormais en phase APS, un dossier d'expertise modificatif doit être approuvé par le conseil d'administration et validé par le rectorat avant d'être transmis à la région à l'appui de la demande de subvention qui doit lui être adressée au plus tard le 31 août prochain.

Ce dossier actualise le contenu du dossier initial (évolution des surfaces, des effectifs, du mode de fonctionnement) et apporte les précisions nécessaires sur le budget de l'opération (coût d'investissement, coût de fonctionnement, premier équipement) et son plan de financement.

L'UFC a prévu de soutenir la réalisation de la BU à hauteur de 5.3 M€ (soit près de 27% du coût de l'opération), dépense qui paraît soutenable au vu du niveau actuel du fonds de roulement. Le reste à financer s'élevant actuellement à 7.7 M€, des financements complémentaires sont donc attendus de nos partenaires, notamment dans le cadre du prochain CPER.

Les membres du conseil d'administration de l'université approuvent le dossier d'expertise de la Grande bibliothèque annexé.

## 7 Validation des points des CFVU du 27 mai et 1<sup>er</sup> juillet 2021 (pour vote) :

### 7.1 Diplôme d'université, diplôme inter-université et préparations (CFVU du 27 mai)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
Membres présents : 16	Suffrages exprimés : 22
Membres représentés : 8	Pour : 22
Total : 24	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les demandes de création et de modification des diplômes d'université et des diplômes inter-universités et préparations annexées.

7.2 Projet d'expérimentation des filières de Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et sciences infirmières prévu par l'article 39 de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 (CFVU du 27 mai)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 4  Suffrages exprimés : 20  Pour : 20 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le projet d'expérimentation des filières Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et sciences infirmières prévu par l'article 39 de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013.

7.3 Définition des montants des bourses Erasmus 2021-2022 (CFVU du 1<sup>er</sup> juillet)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2  Suffrages exprimés : 22  Pour : 22 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les montants des bourses Erasmus 2021-2022 annexés.

7.4 Référentiel Parcoursup 2021-2022 (CFVU du 1<sup>er</sup> juillet)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2  Suffrages exprimés : 22  Pour : 22 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le référentiel Parcoursup 2021-2022 annexé.

7.5 Bornes 2020-2021 modifiées suite Covid-19 (CFVU du 1<sup>er</sup> juillet)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 2  Suffrages exprimés : 21  Pour : 21 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les bornes 2020-2021 modifiées suite Covid-19 annexées.

#### 7.6 Calendriers des formations 2021-2022 (CFVU du 1<sup>er</sup> juillet)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 16	
Membres représentés : 8	Pour : 22
Total : 24	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les calendriers des formations 2020-2021 annexés.

#### 7.7 Capacités d'accueil minimales en deuxième année de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique et part minimale réservée aux deuxièmes années de licence accès santé à la rentrée 2022 (CFVU 1<sup>er</sup> juillet)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 3
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 21
Membres présents : 16	
Membres représentés : 8	Pour : 21
Total : 24	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les capacités d'accueil minimales en deuxième année de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique « MPAM » et la et part minimale réservée aux deuxièmes et troisièmes années de licence accès santé pour l'année universitaire 2022-2023 annexées.

## 8 Questions diverses

La séance du conseil d'administration est clôturée à 18h45.

## **LISTE DES ANNEXES**

**Annexe 1.1.1 : Verbatim du conseil d'administration du 25 mai 2021**

**Annexe 1.1.2 : Procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2021**

**Annexe 1.2.1. : Verbatim du conseil d'administration du 8 juin 2021**

**Annexe 1.2.2 : Procès-verbal du conseil d'administration du 8 juin 2021**

**Annexe 3.1 : Tableau relatif à la campagne d'emploi 2022 des enseignants**

**Annexe 3.2 : Tableau relatif à la campagne d'emploi 2022 des personnels BIATSS**

**Annexe 3.3 : Référentiel UFC 2021-2022**

**Annexe 3.4.1. : Tableau des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la PRP 2021-2022**

**Annexe 3.4.2 : Tableau des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la PCA 2021-2022**

**Annexe 3.5 : Les disponibilités dans la fonction publique d'état**

**Annexe 3.6 : Renouvellement du label HR Excellence in Research**

**Annexe 4.1 : Note de l'ordonnateur BR1 2021**

**Annexe 4.2 : Lettre de cadrage du budget 2022**

**Annexe 4.3.1 : Descriptif des frais de gestion applicables selon la nature des contrats et prestations de recherche**

**Annexe 4.3.2 : Relevé de délibérations du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Annexe 4.4 : Tableau récapitulatif des propositions d'admissions en non-valeurs**

**Annexe 4.5 : Tableau récapitulatif des propositions de remises gracieuses**

**Annexe 4.6 : Cahier des charges du CA du 28 mai 2019**

**Annexe 4.7 : Extrait du compte rendu du conseil de l'ISIFC du 23 octobre 2020 voté le 5 mars 2021**

**Annexe 4.8 : Délibération n°2020-21\_116 du conseil d'administration du 25 mai 2021**

**Annexe 5.1.1 : Statuts génériques des collegiums de l'université de Franche-Comté**

**Annexe 5.1.2 : Statuts du collegium « Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur »**

**Annexe 5.1.3 : Statuts du collegium « Sciences de la nature, environnement et territoire »**

**Annexe 5.1.4 : Statuts du collegium « Sciences juridiques, économiques et de gestion »**

**Annexe 5.1.5 : Statuts du collegium « Sciences de l'homme et humanités »**

**Annexe 5.1.6 : Statuts du collegium « Sciences de la santé et du sport »**

**Annexe 6.1 : Dossier d'expertise de la Grande Bibliothèque**

**Annexe 7.1 : Délibération n°2020-21\_110 de la CFVU du 27 mai**

**Annexe 7.2 : Délibération n°2020-21\_111 de la CFVU du 27 mai**

**Annexe 7.3 : Délibération n°2020-21\_129 de la CFVU du 1<sup>er</sup> juillet**

**Annexe 7.4 : Délibération n°2020-21\_130 de la CFVU du 1<sup>er</sup> juillet**

**Annexe 7.5 : Délibération n°2020-21\_131 de la CFVU du 1<sup>er</sup> juillet**

**Annexe 7.6 : Délibération n°2020-21\_132 de la CFVU du 1<sup>er</sup> juillet**

**Annexe 7.7 : Délibération n°2020-21\_133 de la CFVU du 1<sup>er</sup> juillet**